

N°20-11-146

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

**Absents :**

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

**OBJET : FONDS DE RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT – PROLONGEMENT DU DISPOSITIF**

**Rapporteur : C. LEROY**

Vu la délibération n° 20-04-034 du 30 avril 2020, décidant la mise en place d'un plan de relance local pour le Pays de Lumbres,

Vu la délibération n°20-04-038 du 30 avril 2020, fixant les modalités de mise en œuvre de l'aide à la réhabilitation de l'habitat privé sans condition de ressource prévue dans le plan de relance local pour le Pays de Lumbres,

Vu la délibération n° 20-06-045 du 17 Juin 2020, modifiant les modalités de mise en œuvre du soutien aux TPE / PME dans le cadre du plan de relance local pour le Pays de Lumbres,

Afin d'encourager et de contribuer à la relance de l'économie nationale et locale, par délibération n° 20-04-034 du 30 avril 2020, le conseil communautaire a validé un ambitieux fond de relance par l'investissement dont le financement est assuré sur les fonds propres de la CCPL initialement réservés pour les travaux de l'ancienne piscine dont les travaux ont été reportés. L'enveloppe totale mobilisable dans le cadre du Plan de relance du Pays de Lumbres est de 800 000 euros.

Ce fond de relance est composé des actions suivantes :

- Fonds de soutien d'urgence aux entreprises - Enveloppe budgétaire de 100 000 euros

- Aide à l'investissement des communes et associations - Enveloppe budgétaire de 500 000 euros
- Aide à l'investissement des particuliers sur la rénovation de l'habitat (action prévue au PCAET) – Enveloppe budgétaire de 80 000 euros
- Soutien au développement des circuits courts alimentaires (action prévue au PCAET) – Enveloppe budgétaire de 70 000 euros
- Renforcement de l'aide existante à la création, développement et reprise des TPE / PME – Enveloppe existante
- Fond de soutien associatif – Enveloppe budgétaire de 50 000 euros

Les fonds dans leur globalité n'ayant été consommés qu'à hauteur de 40% et compte tenu du prolongement de la crise sanitaire, l'année 2021 sera certainement encore plus difficile pour les entreprises du Territoire.

Il est par conséquent proposé au conseil communautaire de prolonger le plan de relance du Pays de Lumbres jusqu'au 30 juin 2021 dans la totalité de ses composantes et dans les mêmes conditions de mise en oeuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

#### **DECIDE**

- De prolonger le plan de relance du Pays de Lumbres jusqu'au 30 juin 2021 dans la totalité de ses composantes et dans les mêmes conditions de mise en oeuvre (délibérations n° 20-04-034 du 30 avril 2020, n°20-04-038 du 30 avril 2020, n° 20-06-045 du 17 Juin 2020) 2
- De mobiliser dans ce cadre, les enveloppes budgétaires initiales jusqu'à épuisement de celles-ci

**AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, juridique et financier permettant la mise en oeuvre de la présente décision

Pour extrait conforme.  
Le Président,

